



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 1094
(2018, chapitre 27)

Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique

Présenté le 6 décembre 2017
Principe adopté le 15 juin 2018
Adopté le 15 juin 2018
Sanctionné le 15 juin 2018

Éditeur officiel du Québec
2018

NOTES EXPLICATIVES

Cette loi a pour objet de proclamer le mois d'octobre Mois du patrimoine hispanique.

Projet de loi n° 1094

LOI PROCLAMANT LE MOIS DU PATRIMOINE HISPANIQUE

CONSIDÉRANT que la communauté hispano-québécoise représente un important groupe social au sein de la société québécoise;

CONSIDÉRANT la présence au Québec de plusieurs personnes déclarant être d'origine latino-américaine ou espagnole et déclarant que l'espagnol est leur langue maternelle;

CONSIDÉRANT que la communauté hispano-québécoise contribue au développement économique du Québec;

CONSIDÉRANT que l'héritage culturel et social de la communauté hispano-québécoise est riche et diversifié;

CONSIDÉRANT que cet héritage culturel inclut l'apport des peuples autochtones des Amériques;

CONSIDÉRANT que cet héritage culturel inclut l'apport des communautés de descendance africaine;

CONSIDÉRANT que la célébration du Mois du patrimoine hispanique contribuerait à reconnaître l'apport de la communauté hispano-québécoise à la société québécoise;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le mois d'octobre est proclamé Mois du patrimoine hispanique.
- 2.** La présente loi entre en vigueur le 15 juin 2018.

